



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lempdes, le 7 juin 2023

ARRÊTÉ n° 2023/06

**RELATIF À  
LA COMPOSITION DE LA COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL DISCIPLINAIRE**

**Le directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt**

**Vu** les articles R811-83-21 à R811-83-24 du code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** le décret n° 2020-1171 du 24 septembre 2020 relatif à la discipline au sein des établissements publics d'enseignement technique agricole ;

**Vu** l'arrêté du 15 mars 2023 portant composition du CREA Auvergne-Rhône-Alpes ;

**Vu** les propositions émises par les associations représentatives des parents d'élèves ;

**Vu** les propositions émises par les organisations syndicales représentatives des personnels ;

**Vu** les propositions émises par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission régionale d'appel disciplinaire constituée aux articles 2, 3, 4 et 5 entre en fonction pour une période de 3 ans à compter de la date de désignation de ses membres. Elle est fixée comme suit :

**Article 2** : Sont membres de droit :

- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- le chef du service régional de la formation et du développement ou son représentant.

**Article 3** : Sont désignés en tant que représentants d'un des centres de formation initiale cités à l'article R.811-27 du code rural :

Membre titulaire	Membre suppléant
Jean-Baptiste AUROY EPLEFPA de Montbrison Précieux 42605 Montbrison	Jean-François BESSON EPLEFPA de Brioude Bonnefont Route de Bonnefont 43100 FONTANNES

**Article 4** : Sont désignés par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en tant que représentants des personnels enseignants et d'éducation sur proposition des organisations syndicales représentées au comité régional de l'enseignement agricole :

Membres titulaires	Membres suppléants
Elisabeth DONNAY EPLEFPA Roanne Chervé 42124 PERREUX	Cherif ABDESSATAR EPLEFPA Georges SAND 43200 YSSINGEAUX
Béatrice LAUGRAUD EPLEFPA Chambéry-La motte Servolex Domaine de Reinach-73290 LA MOTTE SERVOLEX	Arnaud MOTHION EPLEFPA Cognin 76160 COGNIN

**Article 5 :** Sont désignés par le comité régional de l'enseignement agricole comme représentants des parents d'élèves des établissements d'enseignement agricole publics, membres du comité :

Membres titulaires	Membres suppléants
Saïd ZAKAR 28 impasse de Laprat 26000 VALENCE	Non désigné
Christelle BALANDIER 113 route de Thoissey 01400 CHATILLON s/ CHALARONNE	Non désigné

**Article 6 :** La présidence de la commission régionale disciplinaire est assurée par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant.

  
Bruno FERREIRA